

MALADIE DE PARKINSON | QUOI FAIRE SI JE DOIS ME RENDRE À L'HÔPITAL ?

Feuillet préparé par le Regroupement de pharmaciens experts en gériatrie de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec
Juillet 2026

SUIVEZ CES QUATRE ÉTAPES AVANT DE VOUS RENDRE À L'HÔPITAL

✓ ÉTAPE 1 : REMPLIR CETTE PARTIE

Mon nom : _____ Date : _____

Mon neurologue ou médecin traitant : _____ Coordonnées : _____

Mon infirmier ou infirmière en neurologie : _____ Coordonnées : _____

✓ ÉTAPE 2 : CONSULTER CE FEUILLET

Chaque personne touchée par la maladie de Parkinson vit une expérience unique. Vous vous connaissez mieux que quiconque. Aussi, il est important d'informer les personnes qui vous soignent que vous vivez avec la maladie de Parkinson. Ce feuillet permet de faire connaître les symptômes et les difficultés que vous pouvez rencontrer. **Remettez ce feuillet aux personnes qui vous soignent** pour leur faire savoir votre réalité au quotidien et leur transmettre des informations essentielles à la satisfaction de vos besoins. Ce feuillet les guidera dans leurs interventions en lien avec vos médicaments.

✓ ÉTAPE 3 : RASSEMBLER VOS MÉDICAMENTS ET LES DOCUMENTS SUIVANTS

- ☐ Ce feuillet.
- ☐ La liste à jour de tous vos médicaments prescrits.
Note : vérifiez que les renseignements sur vos médicaments sont exacts et que l'heure réelle de prise de vos médicaments est bel et bien inscrite.
- ☐ La liste des autres médicaments que vous prenez et qui sont vendus sur les tablettes à la pharmacie (médicaments en vente libre, produits de santé naturels, etc.).
- ☐ Tous vos médicaments :
 - ☐ Dispill, piluliers ou pots étiquetés par votre pharmacie
 - ☐ Stylos d'apomorphine (APO-go, Movapo) ou timbres de rotigotine (Neupro) si vous en prenez
 - ☐ Cassettes de Duodopa ou flacons de Vyalev si vous en prenez ainsi que tout le matériel nécessaire à leur administration*Note : si la pharmacie de l'hôpital n'a pas accès à tous les médicaments que vous prenez chaque jour, il se peut que le personnel infirmier utilise les vôtres temporairement avec votre accord pour éviter d'interrompre votre traitement.*
- ☐ Votre journal des symptômes, si vous en avez un (par exemple, le ParkiTrack de Parkinson Québec).

Rappels

- Indiquez à votre pharmacien communautaire l'heure réelle de la prise de vos médicaments (l'heure suggérée par votre médecin ou l'heure que vous avez modifiée) pour que cette information soit inscrite au dossier patient de votre pharmacie.
- Les professionnels de la santé qui vous soigneront à l'hôpital peuvent consulter votre liste de médicaments par le Dossier santé Québec (DSQ) pour obtenir des renseignements sur vos médicaments, d'où l'importance que les informations qui s'y retrouvent soient toujours à jour.
- À noter qu'il vous est possible de vous inscrire au Carnet Santé Québec pour accéder en ligne à vos informations de santé, notamment à la liste de vos médicaments. Pour plus de détails, consultez le site suivant : carnetsante.gouv.qc.ca.

✓ ÉTAPE 4 : REMETTRE CE FEUILLET AUX PERSONNES QUI VOUS SOIGNERONT

■ IMPORTANCE DE PRENDRE LA LÉVODOPA À L'HEURE INDIQUÉE

Il est important de me donner la lévodopa à des heures fixes et régulières, comme je le fais à domicile. Vous pouvez programmer une alarme pour vous rappeler de me donner la lévodopa selon mon horaire. Recevoir mes médicaments au bon moment me permet de mieux bouger et de participer plus activement à mes soins. Je facilite ainsi la tâche des personnes qui me soignent et je pourrais rester moins longtemps à l'hôpital, ce qui est mieux pour moi! Pour plus d'informations, voir la fiche Maladie de Parkinson – Administration de la lévodopa.

■ CONSÉQUENCES D'UNE PRISE IRRÉGULIÈRE OU RETARDÉE DE LA LÉVODOPA

- **Fragiliser l'équilibre précaire** du contrôle des symptômes de la maladie et entraîner des symptômes, comme le ralentissement, la rigidité et les tremblements.
- **Diminuer ma mobilité** au point de m'empêcher de bouger, de sortir du lit et de me déplacer.
- **Nuire à ma capacité de m'exprimer** et entraîner une lenteur de ma parole, une diminution de mes expressions faciales, etc.
- **Causer de la dysphagie** qui entraîne une difficulté à avaler la nourriture, les liquides et les médicaments.
- **Créer des mouvements involontaires** (dyskinésie).
- **Occasionner de l'anxiété** se manifestant par une inquiétude ou par une agitation, liée au manque de dopamine.
- **Augmenter le risque de complications** reliées à l'immobilité, comme les chutes, la douleur, la pneumonie d'aspiration, la formation de caillots et de plaies de pression, etc.

■ MÉDICAMENTS À ÉVITER ET À PRIVILÉGIER (liste non exhaustive)

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Si j'ai besoin d'un antinauséeux : <ul style="list-style-type: none"> - Éviter : métoclopramide (Maxeran) et prochlorpérazine (Stemetil) - Privilégier : dompéridone (Motilium) ou ondansétron (Zofran) | <ul style="list-style-type: none"> • Si j'ai besoin d'un antipsychotique : <ul style="list-style-type: none"> - Éviter : aripiprazole (Abilify), halopéridol (Haldol), olanzapine (Zyprexa) et rispéridone (Risperdal) - Privilégier : clozapine (Clozaril) ou quétiapine (Seroquel). Le lorazépam (Ativan) peut être une option en cas d'agitation. |
|---|---|

■ PARTICULARITÉS POUR LE STADE AVANCÉ DE LA MALADIE

- Si je ne suis pas capable d'avaler mes médicaments entiers, **référez-vous au pharmacien de l'hôpital**. Il pourra vous dire quels médicaments peuvent être écrasés.
- Si je ne suis pas capable de prendre mes médicaments par la bouche, **avisez rapidement le pharmacien de l'hôpital et le médecin traitant, car il s'agit d'une urgence**. Des options temporaires existent, comme l'administration de mes médicaments par tube nasogastrique (TNG) ou l'utilisation de la rotigotine (Neupro) en timbre. Le fait de ne pas recevoir mes médicaments usuels peut retarder ma guérison et prolonger la durée de mon hospitalisation.
- Une attention particulière doit m'être accordée si je reçois un gel intestinal de lévodopa-carbidopa (Duodopa), une perfusion sous-cutanée de foslévodopa-foscarbidopa (Vyalev), de l'apomorphine (APO-go, Movapo) ou si j'ai un dispositif de stimulation cérébrale profonde (« deep brain stimulation »). **Référez-vous à mon médecin spécialiste et avisez rapidement le pharmacien de l'hôpital**.

Auteurs
 Audrey Cloutier, Pharm. D., M. Sc., pharmacienne, Santé Québec Capitale-Nationale – Universitaire
 James Hill, Pharm. D., M. Sc., BCPS, FOPQ, pharmacien, Santé Québec Bas-Saint-Laurent
 Josiane Larochelle, B. Pharm., M. Sc., pharmacienne, Santé Québec Estrie – CHUS

Réviseurs
 D^{re} Isabelle Beaulieu-Boire, M.D., neurologue, Santé Québec Estrie – CHUS
 Yanik Chabot-Boulanger, B. Sc. inf., M. Sc., DESS, infirmier praticien spécialisé, Santé Québec – CHU de Québec – UL
 Fanny Courtemanche, Pharm. D., M. Sc., pharmacienne, Santé Québec Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire
 Marie-Ève Moreau-Rancourt, B. Pharm., M. Sc., pharmacienne, Santé Québec – CHU de Québec – UL

Lectrices externes
 Christine Hamel, B. Pharm., M. Sc., pharmacienne, Santé Québec Estrie – CHUS
 Hélène Richer, patiente partenaire

Coordination, révision et collaboration
 Matthew Hung, Pharm. D., M. Sc., pharmacien et conseiller aux affaires professionnelles, A.P.E.S.
 François E. Lalonde, B. Pharm., M. Sc., pharmacien et adjoint professionnel à la direction générale, A.P.E.S.
 François Desjardins, agent de communication, A.P.E.S.
 Lina Scarpellini, traductrice et réviseuse linguistique
 Justine Trudel-Paquin, avocate et conseillère juridique, A.P.E.S.

Le présent document a été validé par les membres du Regroupement de pharmaciens experts en gériatrie de l'A.P.E.S. Les auteurs, les réviseurs et l'A.P.E.S. déclinent toute responsabilité pour toute information désuète en raison de nouvelles découvertes dans ce domaine ou toutes omission ou erreur dans le texte. Le masculin, considéré comme une forme neutre, a été retenu afin de faciliter la lecture du document. Il inclut donc le féminin. La diffusion et la reproduction totale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, sont interdites sans une autorisation préalable de l'A.P.E.S. Il est toutefois possible de diffuser ou de reproduire sans autorisation l'adresse URL suivante du document : apesquebec.org/parkinsonfeuillet

Pour citer ce document : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.). Maladie de Parkinson – Quoi faire si je dois me rendre à l'hôpital ? Feuillelet préparé par le Regroupement de pharmaciens experts en gériatrie. Montréal, Québec : A.P.E.S.; 2026. 2 p.

A.P.E.S.
 4050, rue Molson, bureau 320, Montréal (Québec) H1Y 3N1
 Téléphone : 514 286-0776
 Télécopieur : 514 286-1081
 Courriel électronique : info@apesquebec.org

Dépôt légal
 Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026
 Bibliothèque et Archives Canada, 2026
 ISBN 978-2-925150-30-5 (PDF)
 © A.P.E.S., 2026